

Pollution et respect de l'environnement

La société Long Xing mise en demeure par la DGEPN



Le directeur général de l'Environnement, Yannick Ongonwou Sonnet (centre), lors de l'inspection.



Travailleurs sans équipements de protection individuelle



Cette poussière de ciment envahit les maisons voisines.

Innocent M'BADOUMA  
Libreville/Gabon

**time de cette nouvelle dynamique : la société chinoise Long Xing, distributrice de ciment et de barres de fer.**

La direction générale de l'Environnement désormais plus présente sur le terrain. Objectif : contraindre les entreprises au respect des dispositions réglementaires en matière d'environnement, conformément aux études d'impacts environnementales déposées par les entreprises elles-mêmes auprès de l'administration. Première entreprise vic-

SUITE à une plainte d'un collectif des habitants de la cité Elf, à Owendo, pour nuisances sonores et émissions de poussière produite par les activités de la société Long Xing Sarl, Yannick Ongonwou Sonnet, directeur général de l'Environnement et de la protection de la nature (DGEPN), accompagné de ses collaborateurs, a effec-

tué une première descente, dans les locaux de ladite entreprise, au début du mois en cours, afin de s'enquérir de la situation. Au terme de cette visite, un procès-verbal de constatation d'infractions pour atteinte à l'environnement a été établi, puis transmis à la société Long Xing. Les responsables de ladite structure ont pris connaissance des peines encourues pour les infractions commises. Notamment, le non-respect des conditions d'autorisation d'ouverture des installa-

tions classées et des dispositions relatives à la prévention de la pollution de l'air, réprimé par les dispositions de la Loi 007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de la nature. Dans la pratique, les agents assermentés de la DGEPN ont procédé, pendant sept jours, de jour comme de nuit, à des visites inopinées dans la cité Elf et au sein de l'entreprise Long Xing. Ces investigations consistaient à recueillir des informations auprès des popula-

tions, procéder à des mesures de bruit par des sonomètres, et vérifier les émissions de poussière dues à l'entreposage de sacs de ciment. Les installations de la société Long Xing se situent à moins de six mètres des premières habitations, mettant en danger les riverains par la circulation incessante des camions poids lourds, et causant ainsi des nuisances sonores et une dégradation de la voie d'accès. La présence des poussières de ciment nuisibles

pour la santé, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des maisons d'habitation, a été observée. La DGEPN a donc proposé à l'entreprise chinoise la mise en place d'un plan d'actions, en vue de remédier, dans les meilleurs délais, aux désagréments causés. La société Long Xing a deux mois pour trouver des installations appropriées. En attendant, les employés doivent être dotés d'Équipements de protection individuelle (EPI)

Journée mondiale des zones humides

Mettre les jeunes au-devant de la scène



Les installations de la SEEG, à l'ancienne carrière de la cimenterie de Ntoum.



La pollution au lac de Nzeng-ayong.



Les élèves au lac de Ntoum, où la SEEG traite l'eau.

JM  
Libreville/ Gabon

A travers le Projet d'appui à la gestion durable des zones humides critiques du Gabon (PAZH), la direction générale de l'Environnement et de la Protection de la nature, et l'Agence nationale pour la protection de la nature

(ANPN) agissant comme partenaire, ont célébré la semaine dernière, en différé, la journée mondiale des Zones humides, commémorée le 2 février de chaque année. Le thème de 2018 était: "Des zones humides pour un avenir urbain durable". Les élèves de Bessieux, de Calasanz et de Nelson Mandela étaient au-devant de la scène. Ils ont pu visiter deux lacs artificiels

formés aux anciennes carrières de la cimenterie de Ntoum et d'exploitation de gravier de Nzeng-Ayong. Le coordinateur du PAZH, Faustin Ondamba Ombanda, a souligné: «c'est, en effet, pour apprécier la qualité des services rendus par les zones humides qu'ont été organisées la sortie et la visite guidée des deux lacs, à l'intention des élèves des établisse-

ments secondaires de Libreville. (...)» A cet effet, à Ntoum, le bassin d'eau qui résulte de l'extraction du clinker pour la fabrication du ciment, fournit aujourd'hui environ 20% de l'eau consommée à Libreville, à côté de la production de la rivière Nzémé. Il s'agit là, d'un bel exemple de service rendu à l'homme par une zone humide artificielle.

Contrairement à l'ancienne carrière des Ciments du Gabon, le « lac de Nzeng Ayong », issu, lui aussi d'une activité d'extraction de matériaux, représente par contre le type même de revers de l'urbanisation, à cause de l'impact négatif de l'agglomération de Libreville sur ce plan d'eau extrêmement pollué, qui reçoit les eaux vannées des habitations environnantes.

La visite consécutive des deux sites a permis aux élèves et leurs enseignants d'apprécier, sous deux angles différents, le rapport que l'homme entretient avec les zones humides en milieu urbain. D'un côté, une zone humide utile, bien préservée, et de l'autre, une zone humide dégradée qui ne rend plus ou presque plus de service à l'homme.



**CARAVANE DE SENSIBILISATION DE LA FEMME**  
Le mouvement féministe l'Appel des mille et Une organise  
**UNE CONFERENCE DEBAT**  
Thème : *Femme... Connais-tu tes droits?*  
**Samedi 24 février 2018 à 10h à la Chambre de Commerce de Port-Gentil**

**Orateurs :**

- Honorine Nzé Bitéghé (Magistrat, Présidente de l'observatoire des droits de la femme)
- Orophé Soumaho (Sociologue, Maître assistant à l'UOB)
- Blanche Mette Ankina (Assistante sociale au Ministère de la prévoyance sociale)